

## Missions particulières dans l'établissement

Elles donnent lieu au versement d'une indemnité (l'IMP). Décret n° 2015-605 :

[...] le chef d'établissement consulte les enseignants de l'établissement sur les missions particulières qu'il prévoit de confier au sein de l'établissement ainsi que sur leurs modalités de mise en œuvre [...] **Les enseignants sont informés par le chef d'établissement des suites de la consultation.**

BO n° 26 du 25 juin 2015 :

Cette consultation **doit** intervenir dans un calendrier cohérent avec la préparation de la rentrée scolaire de préférence entre février et juin.

## Précarité second degré : STOP !

Sous la pression syndicale, le Ministère de l'Education nationale a enfin créé un groupe de travail sur la situation des maîtres délégués associant le **Snec-CFTC**.

Le **Snec-CFTC** continue à **agir pour** obtenir :

- **Des salaires décents :**
  - Utilisation par les recteurs de la possibilité de classer les maîtres délégués sur l'échelle des MA1.
  - Ajustement sur les salaires de l'enseignement public.
- **De vrais salaires versés à temps :**
  - Fin des avances sur salaire qui durent des mois.
  - Avances d'un montant équivalent au salaire.
- **De vraies mesures de déprécarisation :**
  - Hausse des contingents offerts aux concours.
  - Un CDI qui ne soit pas qu'un droit (pas toujours appliqué...) à une relative priorité pour signer un nouveau CDD.
- La fin de la pratique de certains rectorats consistant à reconduire à l'année par périodes de 15 jours.



Signez massivement la pétition intersyndicale :

<http://www.petitionintersyndicale.fr>